

953, chemin du lac Écho, Prévost, Québec J0R 1T0
Téléphone (450) 661-2225
www.aventure-ecotourisme.qc.ca info@aventure-ecotourisme.qc.ca



L'Association des professionnels

Information sur le formulaire d'acceptation des risques

Peu importe le regroupement dont vous faites parti, école, amis ou parents, il vous incombe, en tant que responsable des sorties dans le domaine du tourisme d'aventure et de l'écotourisme, de choisir un fournisseur de services de qualité, compétent, fiable et sécuritaire. Dans ce secteur en croissance rapide, il existe des organisations peu sérieuses qui profiteront de l'absence de cadre légal pour vous offrir une panoplie d'activités toutes plus intéressantes les unes que les autres. On comprend que, dans ce contexte, ce n'est pas évident de faire un choix éclairé.

L'association Aventure Écotourisme Québec (AEQ) est un regroupement des entreprises professionnelles oeuvrant dans le secteur du tourisme d'aventure et de l'écotourisme. Ses membres se sont imposés des règles strictes de conduite en matière de sécurité, un code d'éthique rigoureux, des guides/ accompagnateurs qualifiés en premiers soins et réanimation cardio-respiratoire détenant tous un brevet dans leur spécialité, des équipements de qualité répondant aux standards canadiens, des ratios d'encadrement appropriés, des pratiques respectueuses de l'environnement et des standards de qualité supérieure aux normes et règlements existants.

Parmi les mesures importantes adoptées au sein de l'Association, se trouve celle de faire signer un formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques à chacun des participants ou famille avant d'entreprendre toute activité. Ce formulaire explique bien les conditions dans lesquelles se dérouleront les activités et énumère les risques inhérents à celles-ci. Par risque inhérent, on entend les risques que l'on pourrait rencontrer lors de la pratique d'une activité. Conscientes de ces risques, les entreprises membres de l'AEQ ont pris les mesures nécessaires afin de bien les gérer et le minimiser. De plus, elles s'engagent à informer les participants des règles et procédures de sécurité qu'elles ont adoptées.

En collaboration avec le courtier Essor Assurances, l'AEQ a mis sur pied, exclusivement pour ses membres, un programme d'assurance-responsabilité civile d'une valeur de 2 à 5 M\$ qui couvre toutes les activités de l'entreprise. En assumant ainsi ses responsabilités relativement à ses clients, l'entreprise prouve son comportement sérieux et consciencieux. Afin de valider sa police d'assurance, le producteur de l'entreprise membre fera **obligatoirement** signer à chacun de ses clients ou la famille un formulaire conforme de reconnaissance et d'acceptation des risques, et ce, avant le début de la sortie. Dans le cas d'un enfant de moins de 14 ans, la signature d'un parent ou d'un tuteur légal est requise. Cette procédure a pour objectif de satisfaire à des obligations légales et fait partie intégrante d'une démarche sécuritaire professionnelle. La signature d'un tel document n'emporte pas pour autant renonciation à tous recours qu'un participant peut faire valoir.

Confier l'organisation de votre prochaine activité en pleine nature à un membre d'Aventure Écotourisme Québec, c'est prendre une décision avisée. Recherchez notre logo, gage de professionnalisme.



Pour plus d'informations sur l'AEQ ou sur une entreprise membre, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pierre Gaudreault

Directeur général
Aventure Écotourisme Québec

Josée Marcotte

Courtier en assurance de dommages

